

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Découvrez la programmation
pour l'année scolaire 2020/21

ATTENTION : INSCRIPTIONS JUSQU'AU 5 JUIN



DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS :

Mairie de Besançon - Direction de l'Éducation - Service Inscriptions
Entrée E1 - 2 rue Mégevand - 25034 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 52 40 - Courriel : education-inscriptions@besancon.fr

Ville de
Besançon

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2020/21

du 6 avril au 5 juin

Qui est concerné ?

L'inscription ou la réinscription est obligatoire pour toutes les familles qui souhaitent que leur enfant fréquente un ou plusieurs accueils périscolaires (matin, midi (avec restauration scolaire), après-midi après la classe, navettes entre les écoles) lors de l'année scolaire 2020-2021.

Les familles doivent-elles réinscrire les enfants qui fréquentent déjà ces services ?

Oui, mais un dossier de réinscription leur sera envoyé en avril. Toutefois les familles qui ne l'auraient pas reçu début mai doivent s'en procurer un pour déposer leur demande dans les délais.

Où retirer les dossiers de préinscription ?

> **Sur besancon.fr**

> **À l'accueil de la Mairie :**

2 rue Mégevand,
du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 12h,

• **au service Inscriptions de la Direction de l'Éducation**

2 rue Mégevand, entrée E1,
les lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

03 81 61 52 40 ou 03 81 61 50 50
besancon.fr

Quelle est la date limite pour rendre les dossiers de préinscription remplis ?

Au plus tard le 5 juin 2020,
au service Inscriptions de la Direction de l'Éducation.

ATTENTION !

- Les enfants, dont les dossiers d'inscription seront parvenus après cette date, ne pourront fréquenter les accueils périscolaires, si leur demande est acceptée, qu'à compter du 14 septembre 2020.

Comment savoir si l'inscription est validée ?

Un certificat d'inscription est envoyé aux familles dont la demande est acceptée début août. Les familles dont la demande est mise en attente sont informées par courrier courant juillet.

